



PREMIER MINISTRE

---

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 31 janvier 2012

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contrairement à ce qu'il est indiqué dans un livre à paraître prochainement, se basant sur un article de presse ancien, le Premier ministre François FILLON n'a procédé à aucun travaux d'agrandissement de l'appartement qu'il occupe avec sa famille à l'Hôtel de Matignon. Cet appartement comprend une partie privative de 213,73 m<sup>2</sup>, à laquelle s'ajoutent deux pièces de réception attenantes pour un total de 309,72 m<sup>2</sup>. Ces surfaces ont été communiquées régulièrement à M. René DOSIERE, Député de l'Aisne, dans des réponses à ses questions écrites.

A son arrivée à Matignon, le Premier ministre a décidé que les ministres occupant un appartement de fonction, comme lui-même, s'acquitteraient personnellement de leur taxe d'habitation, ce qui n'était pas le cas auparavant. A cet effet, et dans un souci de transparence, un relevé des surfaces habitées a été effectué par l'administration, afin que soient déclarées au fisc l'ensemble de ces surfaces.

Aucun travaux de restructuration ou a fortiori d'agrandissement n'ont été effectués dans l'appartement depuis son arrivée à Matignon en mai 2007.

En ce qui concerne les voyages en avion, le Premier ministre, pour des raisons de sécurité, utilise systématiquement les avions de l'ETEC. Depuis 2010, contrairement à l'usage précédent et conformément aux recommandations de la Cour des Comptes, le coût des voyages officiels en France, comme à l'étranger, est remboursé à l'Armée de l'Air par les services du Premier ministre. Le Premier ministre s'acquitte personnellement du coût de ses voyages privés, pour lui et pour sa famille, selon le tarif établi par l'Armée de l'Air.